

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY
N° entreprise : 0441.081.170

RAPPORT SPECIAL DU GERANT DE LA S.C.R.L. X.Y.ZEBRES ETABLIE A 4500 HUY CHEMIN DE NALONSART 17 A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES QUI SE TIENDRA LE 27 AVRIL 2011 A 18H00 AU SIEGE DE LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs, Cher associés,

Conformément à l'article 431 du code des sociétés commerciales, nous vous avons convoqués en assemblée générale extraordinaire afin de vous prononcer sur la dissolution anticipée de notre société.

Les dispositions légales nous obligent à vous remettre un rapport spécial (le présent rapport) exposant notre proposition et la justifiant.

La société dégage un actif net (total de l'actif - dettes) de -23.156,61,-euros. Cet actif net étant inférieur au quart du capital souscrit, l'assemblée générale des associés doit être convoquée en vue de délibérer sur la dissolution éventuelle de la société. Cette dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée.

Nous vous proposons la poursuite des activités de la société.

Comme vous pourrez le constater, notre exercice se clôture par un bénéfice de 17.864,83,-euros contre un bénéfice de 2.397,18,-euros en 2008.

Cette année la société dégage donc à nouveau un bénéfice. De plus, la société n'a aucune dette envers des tiers à l'exception d'un faible financement voiture et d'une dette de 48.795,99,-euros envers Monsieur Wathieu. Le précité a fait savoir qu'il n'exigerait pas le remboursement de sa dette à court terme, de sorte que la continuité de la société n'est pas menacée.

Le cash flow (résultat net + amortissements) s'élève à 22.361,63,-euros.

Nous mettons tout en œuvre pour continuer à redresser cette situation et nous sommes convaincus que les exercices futurs vont nous permettre de dégager de nouveaux bénéfices et ainsi augmenter nos fonds propres.

Convaincus que vous accueillerez favorablement notre requête, nous vous prions donc de vous prononcer favorablement en vue de la continuation des activités de la société.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, cher associés, l'expression de notre considération distinguée.

Charleroi, le 15 mars 2011

Marc WATHIEU
Gérant

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY
N° entreprise : 0441.081.170

**RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DE
LA S.C.R.L. X.Y.ZEBRES TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 27 AVRIL 2011**

Bureau

L'ouverture des débats a lieu à 18h00. L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur Marc WATHIEU dont l'identité est reprise sur la feuille de présence.

Le président ne désigne pas de secrétaire.
L'assemblée ne désigne pas de scrutateur.

L'identité précise de ces personnes figure dans la feuille de présence.

Composition de l'assemblée

Il résulte de la composition de l'assemblée que toutes les parts sont représentées. Le Président déclare que la société n'a pas émis d'autres titres, tels qu'obligations ou warrants, dont les titulaires ont le droit de participer à l'assemblée.

Les associés et les administrateurs déclarent :

- qu'ils ont parfait connaissance des formalités et des délais de convocation à respecter lors de la convocation d'une assemblée générale d'associés (article 383 et 381 du Code des sociétés) ;
- qu'ils ont connaissance de la faculté d'invoquer la nullité pour irrégularité de forme des décisions qui seront prises par une assemblée pour laquelle les formalités de convocation n'ont pas été respectées (article 64,1° et 178 du Code des sociétés) ;
- qu'ils renoncent aux formalités et au délai de convocation, à l'envoi des documents mentionnés à l'ordre du jour et à la faculté d'invoquer la nullité pour irrégularité de forme ;
- qu'ils consentent à délibérer et à statuer sur l'ordre du jour.

Le Président déclare que les administrateurs ont renoncé par écrit aux formalités et au délai de convocation.

L'assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY
N° entreprise : 0441.081.170

Déclaration du président

Le président déclare

- que figure à l'ordre du jour :

1. continuation des activités de la société (article 431 du code des sociétés commerciales.)

Après adoption de la déclaration du président par tous les membres de l'assemblée, le président soumet les différents points de l'ordre du jour au vote de l'assemblée :

1. Continuation des activités de la société (article 431 du code des sociétés commerciales.)

Lecture est faite du rapport spécial du gérant proposant la poursuite des activités de la société.

L'assemblée générale se prononce à l'unanimité pour la continuation des activités de la société.

Etant donné qu'aucun autre point ne fait l'objet de discussion et que personne ne demande la parole, le président clôture les débats à 18h30.

Le président,

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY
N° entreprise : 0441.081.170

FEUILLE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES DE LA S.C.R.L. X.Y.ZEBRES TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 27
AVRIL 2011

Noms, prénoms
Adresse

Parts

Signature

Wathieu Marc
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY

100

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY

N° entreprise : 0441.081.170

RAPPORT DU GERANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES LA S.C.R.L. X.Y.ZEBRES QUI SE TIENDRA LE 24 MAI 2011 A 18H00 AU SIEGE DE LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs, chers Associés,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous faisons rapport de l'exercice de notre mandat pour l'exercice 2010.

1. Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels se rapportant à l'exercice 2010.

2. Affectation du résultat

Les bénéfices de l'exercice clôturé s'élèvent à 17.864,83,-euros.

Le solde des pertes reportées du précédent exercice est de 50.317,44,-euros

Au 31 décembre 2010, le solde des pertes à répartir s'élève donc à 32.452,61,-euros

Nous proposons de ventiler les pertes de la façon suivante:

- * Dividendes bruts
- * Réserve légale
- * Réserves indisponibles
- * Réserves disponibles
- * Tantièmes
- * A reporter au prochain exercice **32.452,61**
- * Régularisation à charge des fonds de réserve

Présument que l'assemblée acceptera la proposition d'affectation, le résultat a été repris dans le bilan.

3. Commentaire sur les comptes annuels visant à donner un aperçu fidèle de la situation de la société.

Comme nous vous l'avons expliqué dans notre rapport spécial du 27 avril 2011, la société clôture son exercice avec un bénéfice de 17.864,83,-euros.

Nous sommes confiants pour l'avenir et espérons pouvoir rapidement augmenter nos fonds propres.

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY
N° entreprise : 0441.081.170

D'autre part, le gérant prend acte de l'article 94 alinéa 2 du code des sociétés.

Une perte reportée de 32.452,61,-euros ressort du bilan au 31 décembre 2010, de sorte que l'article 94 alinéa 2 du code des sociétés est applicable.

Après délibération, le gérant décide de conserver les règles d'évaluation en cas de continuité pour les raisons suivantes :

La société n'a aucune dette importante envers des tiers à l'exception d'une dette de 48.795,99,-euros envers Monsieur Wathieu. Le précité a fait savoir qu'il n'exigerait pas le remboursement de sa dette à court terme, de sorte que la continuité de la société n'est pas menacée.

La société met tout en œuvre pour dégager à nouveau des bénéfices et ainsi apurer les pertes reportées.

Le cash flow de la société (résultat net + amortissements) s'élève à 22.361,63,-euros.

4. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

Aucun événement important n'est à signaler

5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'entreprise.

Aucun événement important n'est susceptible d'influencer considérablement la vie de l'entreprise.

6. Nous vous prions de donner décharge à l'administrateur gérant pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice passé.

Charleroi, le 29 avril 2011

Marc WATHIEU
Gérant

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY
N° entreprise : 0441.081.170

**RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DE LA
S.C.R.L. X.Y.ZEBRES TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 24 MAI 2011**

Bureau

L'ouverture des débats a lieu à 18h00 heures. L'assemblée est placée sous la présidence de Monsieur Marc WATHIEU dont l'identité est reprise sur la feuille de présence.

Le président ne désigne pas de secrétaire.

L'assemblée ne désigne pas de scrutateur.

L'identité précise de ces personnes figure dans la feuille de présence.

Composition de l'assemblée

Il résulte de la composition de l'assemblée que toutes les parts sont représentées. Le Président déclare que la société n'a pas émis d'autres titres, tels qu'obligations ou warrants, dont les titulaires ont le droit de participer à l'assemblée.

Les associés et les administrateurs déclarent :

- qu'ils ont parfait connaissance des formalités et des délais de convocation à respecter lors de la convocation d'une assemblée générale d'associés (article 383 et 381 du Code des sociétés) ;
- qu'ils ont connaissance de la faculté d'invoquer la nullité pour irrégularité de forme des décisions qui seront prises par une assemblée pour laquelle les formalités de convocation n'ont pas été respectées (article 64,1° et 178 du Code des sociétés) ;
- qu'ils renoncent aux formalités et au délai de convocation, à l'envoi des documents mentionnés à l'ordre du jour et à la faculté d'invoquer la nullité pour irrégularité de forme ;
- qu'ils consentent à délibérer et à statuer sur l'ordre du jour.

Le Président déclare que les administrateurs ont renoncé par écrit aux formalités et au délai de convocation.

L'assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY
N° entreprise : 0441.081.170

Déclaration du président

Le président déclare

- que l'assemblée prend acte que figurent à l'ordre du jour:

1. Le rapport de gestion
2. L'approbation des comptes annuels clôturés à la date du 31 décembre 2010
3. L'affectation du résultat
4. La décharge au gérant se rapportant à son mandat pour l'exercice écoulé
5. Divers

Après adoption de la déclaration du président par tous les membres de l'assemblée, le président soumet les différents points de l'ordre du jour au vote de l'assemblée:

1. Rapport de gestion

Lecture est faite à l'assemblée générale du rapport de gestion du gérant. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

2.Approbation des comptes annuels clôturés à la date du 31 décembre 2010

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe font l'objet de discussions et de questions. L'assemblée générale les approuve à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice à affecter:	17.864,83
Pertes de l'exercice à affecter:	
Bénéfice reporté du précédent exercice:	
Pertes reportées du précédent exercice:	50.317,44
A. Solde à affecter:	- 32.452,61
B. Prélèvement sur fonds propres	
C. Dotation aux réserves:	
- à la réserve légale	
- aux réserves indisponibles	
- aux réserves disponibles	
D. 1. Bénéfice à reporter	
2. Pertes à reporter	- 32.452,61
E. Intervention des actionnaires dans les pertes	
F. Bénéfice à distribuer	
- rémunération du capital	
- gérants ou administrateurs	
- autres ayants droit	

XY ZEBRES SCRL

Chemin de Nalonsart 17

4500 HUY

N° entreprise : 0441.081.170

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité des voix.

4. Décharge au gérant

La décharge est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat lors de l'exercice écoulé.

5. Divers

Etant donné qu'aucun autre point ne fait l'objet de discussions et que personne ne demande la parole, le président clôture les débats à 18h50.

Le président,

XY ZEBRES SCRL
Chemin de Nalonsart 17
4500 HUY
N° entreprise : 0441.081.170

FEUILLE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DE LA S.C.R.L. X.Y.ZEBRES TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 24 MAI 2011

<u>Noms, prénoms</u> <u>Adresse</u>	<u>Parts</u>	<u>Signature</u>
Wathieu Marc Chemin de Nalonsart 17 4500 HUY	100	